



Ministère des Finances

Province de l'Ontario

Rapport annuel

2000-2001

Table des matières

	Page
Message de l'honorable James M. Flaherty, ministre des Finances	5
Revue de l'année	7
Points saillants de l'économie	8
Points saillants des finances	12
Recettes	13
Dépenses	14
Évolution des recettes en 2000-2001	15
Sommaire de l'évolution des dépenses en cours d'exercice	16
Emprunt et gestion de la dette	17
Statistiques financières et économiques sur une période de cinq ans	18
États financiers condensés	19
Énoncé de responsabilité des états financiers condensés	20
Opinion du vérificateur provincial sur les états financiers condensés de la province de l'Ontario	21
État des recettes, des dépenses et de la dette nette	22
État de la situation financière	23
État des flux de trésorerie	24
Résumé des principales conventions comptables	25
Sources de renseignements supplémentaires	30

Message du ministre des Finances



**L'honorable
James M. Flaherty
Ministre des Finances**

J'ai le plaisir de présenter les comptes publics et le rapport annuel de 2000-2001 de la province de l'Ontario, qui renferment les résultats affichés par le gouvernement sur le plan financier et économique.

Mon objectif, à titre de ministre des Finances, est d'assurer un avenir plus prometteur pour les Ontariennes et Ontariens en protégeant les emplois, en veillant à la sécurité financière des familles et en contribuant à la vigueur et la sécurité de toutes les collectivités. Je crois que nous sommes sur la bonne voie pour atteindre cet objectif, mais je reconnais qu'il reste du travail à faire. C'est pourquoi je pense qu'il est important de rester fidèles à nos principes directeurs et de veiller à prendre, de façon transparente, des mesures qui sont équitables sur le plan financier et qui aident la province à créer des emplois et à poursuivre sa croissance.

C'est mon premier exercice à titre de ministre des Finances, et je suis très fier de ce que nous avons réalisé en 2000-2001. Grâce à une planification prudente et réaliste, le gouvernement a, pour le sixième exercice consécutif, non seulement atteint ses objectifs en matière de réduction du déficit et de la dette, mais les a dépassés. En fait, l'excédent de 3,3 milliards de dollars en 2000-2001 représente une amélioration de 2,7 milliards de dollars pour ce qui est de l'équilibre budgétaire par rapport à l'excédent de 668 millions de dollars en 1999-2000. C'est la première fois en un demi-siècle qu'un gouvernement de l'Ontario affiche un excédent deux fois de suite. Nous y sommes parvenus tout simplement parce que nous croyons qu'une gestion financière prudente est la clé de l'édification d'un Ontario plus fort et plus sain.

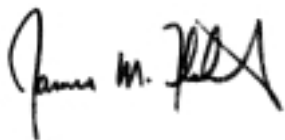
L'excédent du dernier exercice a aussi permis au gouvernement de réduire la dette provinciale nette de 3,1 milliards de dollars – le plus important remboursement de dette dans l'histoire de l'Ontario. Après seulement deux courtes années, le gouvernement a réalisé plus de 80 pour 100 de la réduction de 5 milliards de dollars de la dette provinciale nette qu'il avait promise au cours de son présent mandat. Une fois de plus, nous avons tenu nos promesses et, ce faisant, nous nous sommes montrés responsables à l'endroit des contribuables de la province.

L'économie de l'Ontario a poursuivi son expansion, avec une hausse de 5,2 pour 100 du PIB réel en 2000. Cela faisait suite à un autre gain important de 6,9 pour 100 en 1999 et marquait la neuvième augmentation annuelle consécutive pour la province. La croissance a été principalement attribuable à la forte demande intérieure; les investissements dans le matériel et l'outillage et la construction résidentielle ont affiché une hausse respective de 11,8 pour 100 et de 5,1 pour 100. Il y a eu plus de 71 000 mises en chantier de logements, ce qui représente le niveau le plus élevé depuis 1989. Le niveau de confiance des consommateurs est resté à la hausse en 2000. Les dépenses de consommation ont augmenté, en dollars constants, de 4,0 pour 100, faisant suite à la forte hausse de 4,4 pour 100 enregistrée en 1999. Cette augmentation a été stimulée par une hausse de 6,1 pour 100 du revenu après impôt, soit le gain le plus important du salaire réel depuis 1989.

Il est très évident que notre plan fonctionne. Au cours des deux dernières années seulement, la croissance de l'économie a été de 12,4 pour 100, dépassant ainsi celle de tout pays du G-7. Depuis 1997, l'économie a affiché une croissance de près de 18 pour 100. Les recettes du gouvernement ont augmenté de près de 15 milliards de dollars et, en août 2001, 836 000 emplois nets avaient été créés depuis 1995.

Pour que notre plan continue d'être une formule gagnante, nous devons toujours favoriser une prospérité économique fondée sur le bon sens et l'équilibre du budget. Les réductions d'impôt, l'élimination des formalités administratives inutiles et le remboursement de la dette nous garantiront notre place dans une économie mondiale concurrentielle en évolution constante. Nous devons continuer de veiller à ce que les deniers publics soient dépensés avec prudence. Nous devons continuer de veiller à ce que toutes les institutions financées par les contribuables rendent des comptes aux contribuables. Et nous devons continuer à faire de la croissance et de la création d'emplois notre première priorité. C'est la création de nouveaux emplois qui permettra à nos familles, à nos collectivités et à notre province de rester fortes et concurrentielles.

Le ministre des Finances,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'James M. Flaherty'.

L'honorable James M. Flaherty

Revue de l'année

En 2000-2001, l'Ontario a affiché un excédent pour le deuxième exercice consécutif; cet excédent était de 3 325 millions de dollars. Le plan visant à équilibrer le budget, qui a été présenté en novembre 1995, fixait des objectifs annuels de réduction du déficit en vue d'équilibrer le budget pour l'exercice 2000-2001. Les objectifs de réduction du déficit ont été dépassés chaque année et le déficit a été éliminé en 1999-2000, soit un an plus tôt que prévu.

Soucieux de préserver la situation financière favorable de la province, le gouvernement de l'Ontario a déposé la *Loi de 1999 sur la protection des contribuables et l'équilibre budgétaire*, qui a été adoptée par l'Assemblée législative en 1999.

Dans le budget de 2000, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à réduire la dette provinciale nette d'au moins 5 milliards de dollars au cours de son mandat. Grâce à l'affectation de 1,0 milliard de dollars en 1999-2000 et de 3,1 milliards de dollars en 2000-2001 à la réduction de la dette, le gouvernement a déjà atteint plus de 80 % de son objectif au cours des deux premières années.

Points saillants des finances 2000-2001

(en millions de dollars)	1999-2000	2000-2001
Recettes	62 931	64 682
Dépenses	61 909	61 601
Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs*	(354)	244
Excédent/(Déficit)	668	3 325

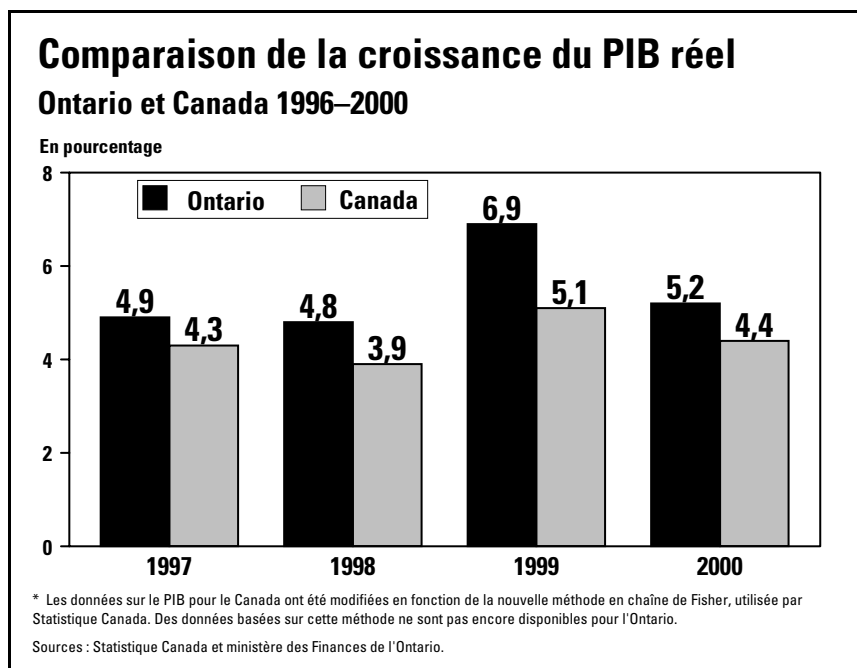
• Se reporter au tableau Recettes et dépenses de la SFIÉO à la page 29.

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Points saillants de l'économie

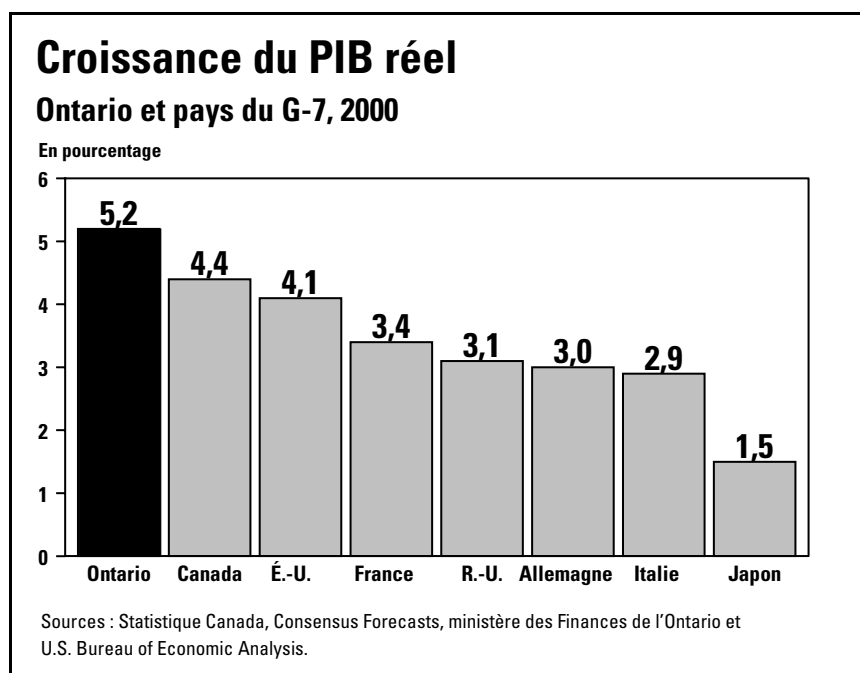
Croissance du produit intérieur brut (PIB) réel

Au cours de l'année civile 2000, l'économie ontarienne a affiché une forte croissance, soit de 5,2 %. Cette croissance s'est manifestée dans plusieurs secteurs et a découlé principalement des investissements dans le matériel et l'outillage, des dépenses de consommation et de la construction résidentielle.



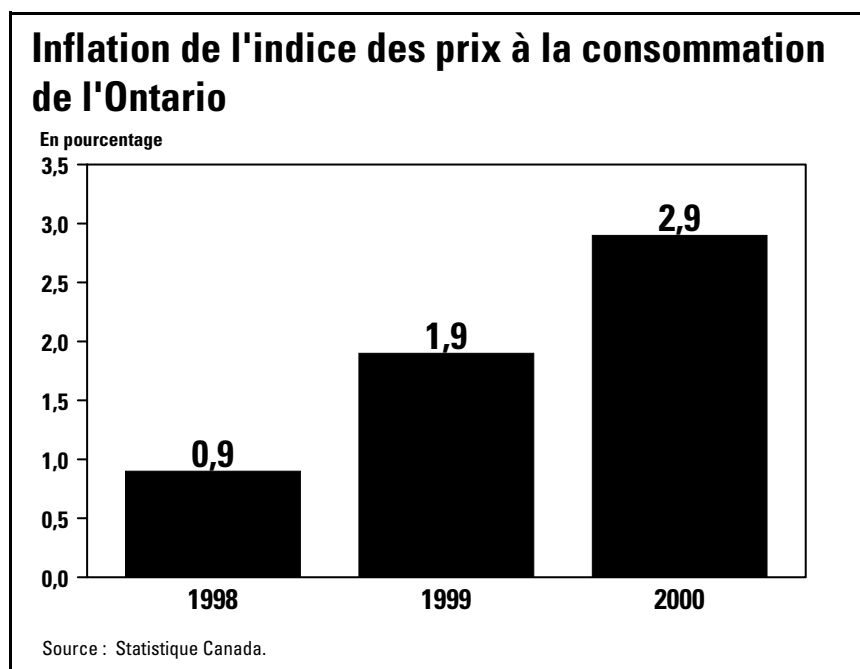
En raison de la vigueur de la demande sur le marché intérieur, les investissements des entreprises dans le matériel et l'outillage ont augmenté de 11,8 %. Les dépenses de consommation ont une fois de plus affiché une forte croissance en 2000, soit de 4,0 %. La croissance du secteur de la construction résidentielle a été de 5,1 %.

La croissance économique de l'Ontario a été supérieure à celle du reste du Canada, des États-Unis et de tous les autres pays industrialisés du G-7.



Inflation de l'indice des prix à la consommation

Le taux d'inflation de l'Ontario, mesuré selon l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC), a été de 2,9 % en 2000, ce qui représente une hausse de un point de pourcentage par rapport au taux de 1,9 % affiché en 1999. Cette hausse est surtout attribuable à l'augmentation des prix de l'énergie.

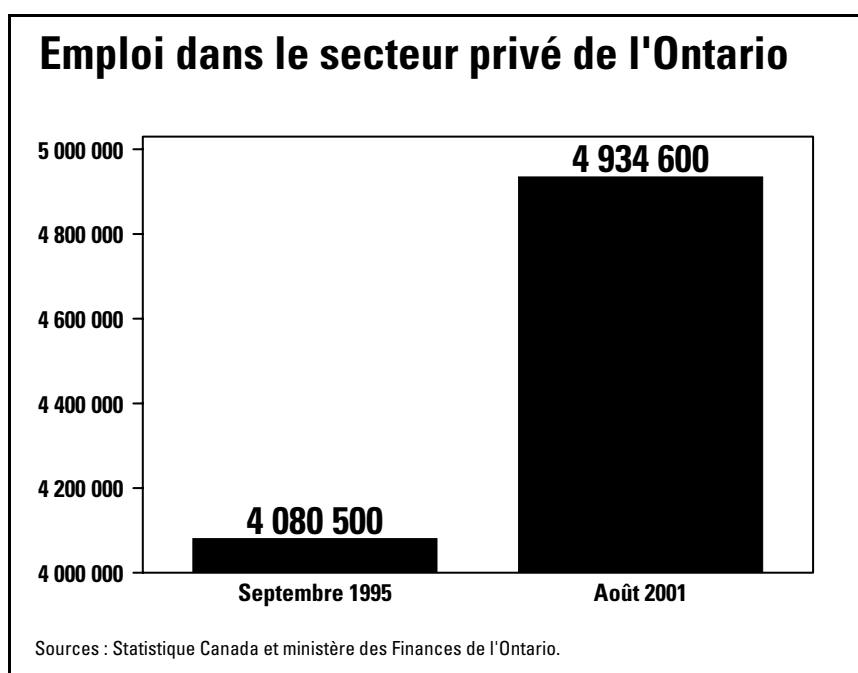


Emploi

Depuis le discours du Trône de septembre 1995, le secteur privé de l'Ontario a créé 854 100 emplois nets.

Au cours de cette période, 836 000 emplois ont été créés au total, y compris dans le secteur public. Les hausses les plus importantes ont été enregistrées dans le secteur manufacturier (210 000 nouveaux emplois), dans le secteur du commerce de gros et de détail (153 000 nouveaux emplois) et dans le secteur des services professionnels, scientifiques et techniques (115 000 nouveaux emplois).

En 2000, 184 000 emplois nets ont été créés, sur une base moyenne annuelle, dans la province. Depuis septembre 1995, le taux de chômage a diminué de 1,8 point de pourcentage, passant de 8,4 % à 6,6 %.



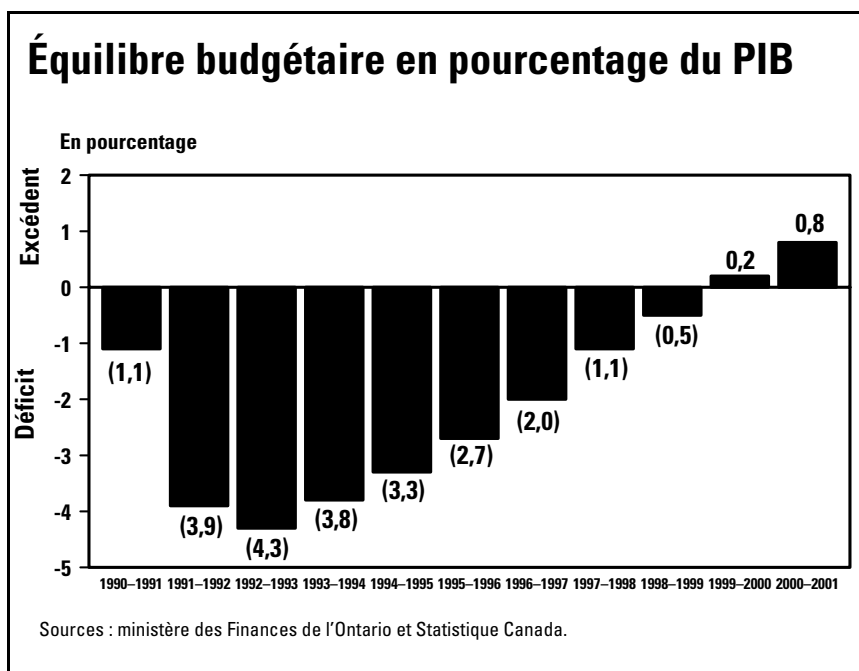
Points saillants des finances

Équilibre budgétaire

L'excédent de 3 325 millions de dollars enregistré en 2000-2001 représente une amélioration de 2 657 millions de dollars et de 3,3 milliards de dollars respectivement par rapport à l'excédent de 668 millions de dollars affiché en 1999-2000 et au budget équilibré prévu dans le budget de 2000. Pour la première fois en plus d'un demi-siècle, l'Ontario a affiché deux excédents consécutifs, et un troisième est prévu en 2001-2002.

En 1992-1993, le déficit exprimé en pourcentage de l'économie a atteint un sommet de 4,3 %. Grâce aux excédents budgétaires enregistrés en 1999-2000 et en 2000-2001, ainsi qu'à l'engagement législatif envers l'équilibre budgétaire, les déficits du passé ne se reproduiront plus.

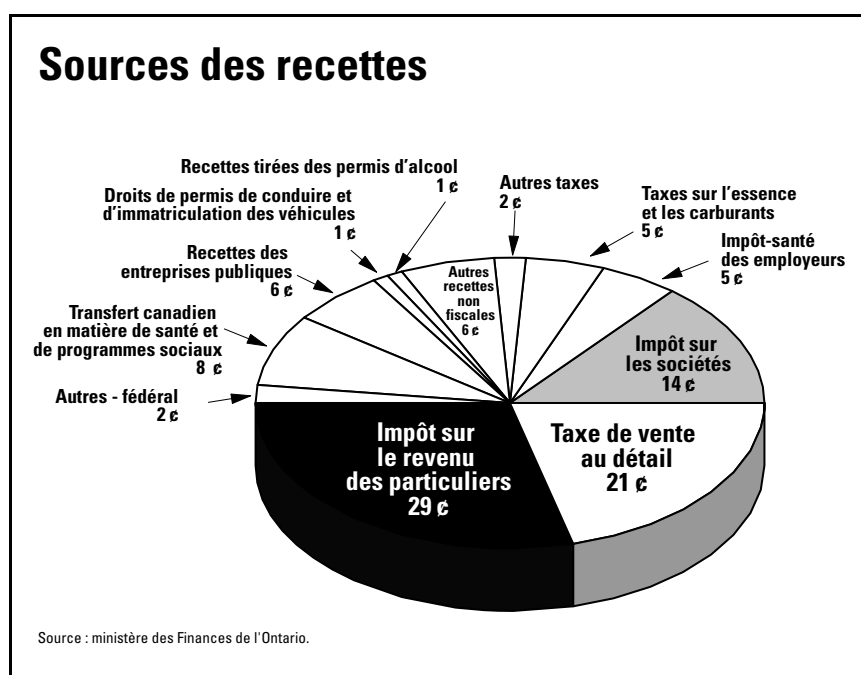
Le plan budgétaire de 2000 de l'Ontario comprenait une réserve de 1 milliard de dollars visant à protéger le budget équilibré contre des changements imprévus et défavorables dans les perspectives économiques et financières. En raison de l'amélioration des perspectives ayant trait à l'économie et aux recettes, cette réserve a été éliminée en cours d'exercice et utilisée pour réduire la dette provinciale nette.



Recettes

En 2000-2001, les recettes ont totalisé 64 682 millions de dollars, une augmentation de 1 751 millions de dollars par rapport aux résultats affichés en 1999-2000.

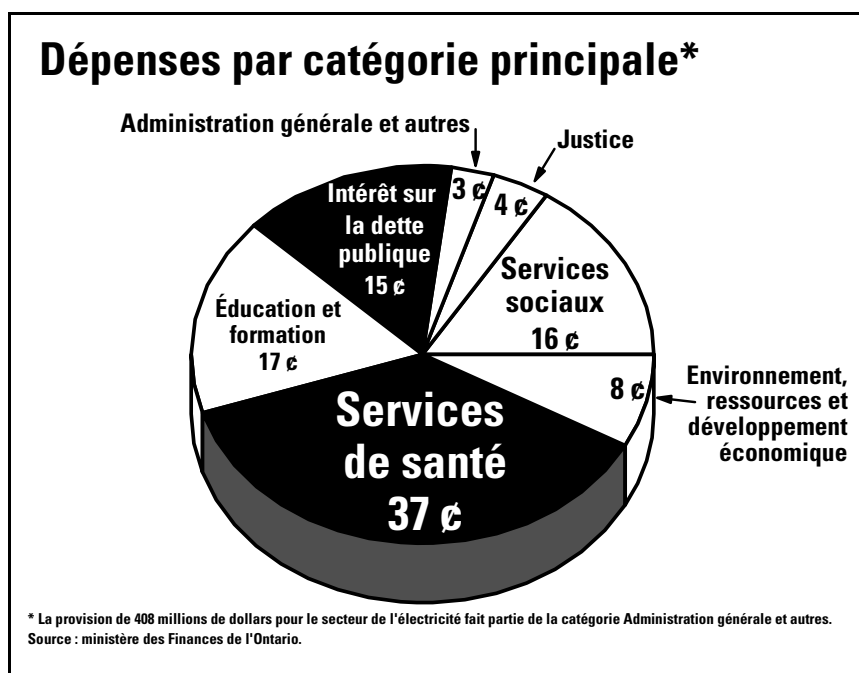
L'augmentation des recettes s'explique surtout par la forte croissance économique, qui est en bonne partie attribuable aux politiques gouvernementales de réduction des impôts et de saine gestion financière. Les recettes fiscales ont été de 3 401 millions de dollars supérieures à celles enregistrées en 1999-2000. Les recettes des entreprises publiques et les transferts fédéraux ont aussi été supérieurs en 2000-2001 aux résultats affichés à ce chapitre en 1999-2000.



Points saillants des dépenses

En 2000-2001, les dépenses ont totalisé 61 601 millions de dollars, soit 308 millions de dollars de moins que les dépenses de 61 909 millions de dollars enregistrées en 1999-2000. Cette diminution s'explique surtout par le fait que les dépenses prévues dans le cadre de l'initiative SuperCroissance ont été ramenées au niveau de base à la suite d'investissements ponctuels dans les secteurs de la santé et de l'éducation postsecondaire effectués en 1999-2000. Elle a été largement contrebalancée par l'augmentation des dépenses dans les services de santé.

Environ 70 % de toutes les dépenses du gouvernement provincial étaient liées aux programmes sociaux, notamment la santé, l'éducation et les services sociaux. L'intérêt sur l'encours de la dette de l'Ontario a représenté 15 % des dépenses. Les 15 % restants ont été consacrés à l'environnement, aux ressources et au développement économique, ainsi qu'à la justice et à l'administration générale.



Évolution des recettes en 2000-2001

En 2000-2001, les recettes ont été de 2 622 millions de dollars supérieures au montant prévu dans le budget de 2000. Les recettes fiscales, stimulées par la vigueur de l'économie ontarienne et la création d'emplois soutenue, ont été de 1 959 millions de dollars supérieures au montant prévu. Ce montant comprend des recettes de 565 millions de dollars au titre de l'impôt sur le revenu des particuliers et des recettes de 265 millions de dollars au titre de l'impôt sur les sociétés en 2000-2001, en raison du fait que les recettes fiscales pour l'exercice 1999-2000 ont été plus élevées que le montant estimatif indiqué dans les Comptes publics de 1999-2000.

Les transferts fédéraux et les recettes des entreprises publiques ont aussi été plus élevés que les montants prévus dans le budget de 2000. Enfin, les autres recettes ont été de 11 millions de dollars inférieures aux prévisions en raison surtout des recettes inférieures tirées des ventes et des locations.

Sommaire de l'évolution des recettes en 2000-2001 (en millions de dollars)

Recettes fiscales		
Impôt sur le revenu des particuliers	1 094	
Taxe de vente au détail	335	
Impôt sur les sociétés	435	
Impôt-santé des employeurs	104	
Autres	(9)	
Total des recettes fiscales		1 959
Transferts fédéraux		97
Recettes des entreprises publiques		577
Autres recettes		(11)
Total de l'évolution des recettes au cours de l'exercice		2 622

Source : ministère des Finances de l'Ontario.

Sommaire de l'évolution des dépenses en cours d'exercice

Au total, les dépenses du gouvernement provincial ont été de 541 millions de dollars supérieures à celles prévues dans le plan budgétaire de 2000. Cette hausse est surtout attribuable aux investissements effectués en cours d'exercice dans les services de santé, qui ont été largement contrebalancés par des dépenses inférieures aux prévisions dans d'autres secteurs de programmes.

Principaux changements subis par les dépenses par rapport aux chiffres du plan budgétaire de l'Ontario de 2000

- Les dépenses consacrées aux soins de santé ont augmenté d'une somme nette de 714 millions de dollars au cours de l'exercice en raison surtout des 462 millions de dollars supplémentaires accordés aux hôpitaux au titre des subventions de fonctionnement de base, d'un montant ponctuel de 177 millions de dollars versé pour le financement des déficits des hôpitaux, d'une somme de 120 millions de dollars pour récompenser les hôpitaux efficients et d'un montant de 140 millions de dollars accordé en vue d'accélérer la réalisation des projets d'immobilisations ordonnés par la Commission de restructuration des services de santé. En outre, 190 millions de dollars ont été prévus en cours d'exercice au titre de l'équipement médical, une somme supplémentaire de 96 millions de dollars a été affectée aux programmes de médicaments de l'Ontario pour répondre à une demande plus importante que prévu et un montant de 37 millions de dollars a été prévu pour faire face à la croissance des programmes de soins de longue durée communautaires. Ces augmentations ont été partiellement compensées par des économies de 508 millions de dollars sur le plan du fonctionnement par suite de retards quant à l'établissement de lits pour les soins de longue durée, de l'instauration plus lente que prévu de nouveaux programmes communautaires de santé mentale, de soins primaires et d'autres programmes, et par des économies sur le plan des immobilisations en raison de retards dans la construction d'hôpitaux.
- Conformément à l'engagement du gouvernement de conserver dans le secteur de l'électricité les recettes découlant de l'électricité, 408 millions de dollars ont été ajoutés en cours d'exercice à la provision pour le secteur de l'électricité. Cette provision équivaut au revenu net des sociétés Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc. supérieur aux frais d'intérêt de la province sur ses investissements dans le secteur de l'électricité. Ce traitement comptable fait suite à l'établissement de la provision dans les Comptes publics de 1999-2000.
- Les dépenses déclarées ont augmenté de 404 millions de dollars en cours d'exercice en raison de la consolidation liée à la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité en tant qu'organisme du gouvernement, conformément au traitement comptable de cette société dans les Comptes publics de 1999-2000.
- Les dépenses engagées dans le cadre des initiatives de partenariat SuperCroissance ont été inférieures de 334 millions de dollars aux prévisions parce qu'on a décidé de retarder la mise en oeuvre de ces initiatives en raison des élections municipales de novembre 2000 et de laisser aux municipalités le temps requis pour effectuer des analyses de rentabilisation pour leurs projets et d'adopter les résolutions nécessaires.

- En 2000-2001, les dépenses de la Société de gestion du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario ont été de 154 millions de dollars inférieures aux prévisions, car la Société a réorienté son mandat et travaillé à l'élaboration d'une stratégie de partenariats pour des projets d'immobilisations importants. Les fonds non affectés en 2000-2001 seront investis dans le Nord au cours des années à venir.
- Les bourses d'études canadiennes du millénaire ont été versées directement aux bénéficiaires, et non par l'entremise du gouvernement provincial, d'où une diminution de 106 millions de dollars des dépenses et des recettes en cours d'exercice.

Emprunt et gestion de la dette

Programme d'emprunt de 2000-2001

En 2000-2001, les emprunts à long terme effectués par la province se sont élevés à 8,5 milliards de dollars. La province a contracté des emprunts principalement pour refinancer sa dette venant à échéance et pour les rachats anticipés d'obligations.

Le marché du dollar canadien est demeuré la principale source de fonds de l'Ontario. Sur les 8,5 milliards de dollars empruntés à long terme, 7,2 milliards de dollars ont été empruntés sur le marché du dollar canadien, 0,9 milliard de dollars sur le marché du dollar américain et près de 0,4 milliard de dollars sur le marché du yen japonais. La sixième campagne de vente des Obligations d'épargne de l'Ontario a rapporté 3,4 milliards de dollars.

Gestion de la dette

L'Office ontarien de financement (OOF) gère la dette au nom de la province de l'Ontario et de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO).

La gestion prudente de la dette est au coeur des efforts déployés par le gouvernement pour réduire l'ensemble de la dette. Cette politique s'articule autour de principes clés, dont la gestion de la dette en vue d'assurer la stabilité des frais d'intérêt et d'obtenir les coûts les plus bas possibles, le choix d'échéanciers judicieux de façon à procéder à des remboursements sur une base régulière et l'exposition limitée de l'Ontario aux fluctuations des taux d'intérêt et de change.

La dette provinciale nette s'élevait à 110,6 milliards de dollars au 31 mars 2001.

Pour plus de renseignements sur la gestion du risque et les instruments financiers dérivés, se reporter à la note 2 afférente aux états financiers des Comptes publics de l'Ontario 2000-2001 et aux états financiers de la SFIÉO figurant dans le volume 2 des Comptes publics.

Statistiques financières et économiques sur une période de cinq ans					
(en millions de dollars)	1996-1997	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001
Recettes	49 450	52 518	55 786	62 931	64 682
Dépenses					
Programmes et immobilisations	45 568	46 160	48 696	52 201	52 154
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 607	8 729	9 016	8 977	8 896
Intérêt sur les emprunts contractés pour le secteur de l'électricité				520	520
Restructuration	2 180	1 595	76	211	31
Total des dépenses	56 355	56 484	57 788	61 909	61 601
Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs				(354)	244
Excédent/ (Déficit)	(6 905)	(3 966)	(2 002)	668	3 325
Dette de l'Ontario					
Emprunts contractés aux fins de la province	98 392	101 982	105 133	106 137	105 793
Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité				8 885	8 885
Caisse d'épargne de l'Ontario	2 135	2 245	2 517	2 812	2 482
Autres éléments de passif*	20 938	21 995	19 237	19 403	16 798
Total - passif aux fins de la province	121 465	126 222	126 887	137 237	133 958
Moins : Actif financier	(12 696)	(13 487)	(12 150)	(23 522)	(23 324)
Dette provinciale nette	108 769	112 735	114 737	113 715	110 634
Dette garantie par la province					
SFIÉO	29 027	27 772	26 238	21 691	19 371
Autre	2 759	2 903	2 913	2 823	2 816
Produit intérieur brut (PIB) aux prix du marché	338 174	359 914	377 537	405 222	436 349
Revenu des particuliers par habitant (en dollars)	24 890	25 765	26 767	27 973	29 377
Dette provinciale nette en pourcentage du PIB	32,2	31,3	30,4	28,1	25,4

* Les autres éléments de passif comprennent les créanciers et charges à payer, les régimes de retraite et la provision pour le secteur de l'électricité.

États financiers condensés

Énoncé de responsabilité des états financiers condensés

Les états financiers condensés sont extraits des états financiers vérifiés de la province. Ces états sont conformes à la loi et obéissent aux principes comptables recommandés par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) et, le cas échéant, par le manuel de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada. Le gouvernement accepte la responsabilité de l'objectivité et de l'intégrité des états financiers.

Le gouvernement est également responsable du maintien des systèmes de gestion financière et de contrôle interne pour assurer avec une certitude raisonnable que les opérations consignées dans les états financiers entrent dans le cadre des pouvoirs établis par la loi, que les éléments d'actif sont dûment protégés et que les documents financiers servant à la préparation de ces états financiers sont fiables.

Le sous-ministre,



Robert Christie
31 juillet 2001

Le sous-ministre adjoint,



Gabriel F. Sékaly
31 juillet 2001

Le contrôleur provincial,



Robert Siddall, CA
31 juillet 2001



Opinion du vérificateur provincial sur les états financiers condensés de la province de l'Ontario

Au ministre des Finances :

J'ai vérifié, conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, l'état de la situation financière de la province de l'Ontario au 31 mars 2001 et les états des recettes, des dépenses et de la dette nette, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. Dans mon rapport du vérificateur présenté à l'Assemblée législative en date du 31 juillet 2001, j'ai exprimé une opinion sans réserve sur ces états financiers. Mon rapport et les états financiers complets sont reproduits dans les *Comptes publics de l'Ontario de 2000-2001*.

À mon avis, les états condensés ci-joints de la situation financière, des recettes, des dépenses et de la dette nette, et des flux de trésorerie ont été extraits en toute exactitude des états financiers vérifiés de la province.

Les états financiers condensés ne renferment qu'un bref résumé des principales conventions comptables suivies par la province. Ils ne comprennent pas les notes et les annexes afférentes aux états financiers complets. Par conséquent, les états financiers condensés ne contiennent pas toutes les informations requises selon les principes comptables applicables aux gouvernements et recommandés par l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états financiers risquent de ne pas convenir à ses fins. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la situation financière de la province, les résultats des activités et les flux de trésorerie, le lecteur devra se reporter aux états financiers complets reproduits dans les *Comptes publics de l'Ontario de 2000-2001*.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Erik Peters".

Toronto (Ontario)
31 juillet 2001

Erik Peters, FCA
Vérificateur provincial

Province de l'Ontario

État des recettes, des dépenses et de la dette nette

	Budget ¹ 2001	Chiffres réels 2001	Chiffres réels 2000
Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)			
Recettes			
Impôt sur le revenu des particuliers	17 530	18 624	17 617
Taxe de vente au détail	13 400	13 735	12 879
Impôt sur les sociétés	8 765	9 200	8 095
Impôt-santé des employeurs	3 320	3 424	3 118
Taxes sur l'essence et les carburants	2 925	2 820	2 819
Autres impôts	1 383	1 479	1 353
Total des recettes fiscales	47 323	49 282	45 881
Gouvernement du Canada	6 032	6 129	5 885
Revenu des investissements dans les entreprises publiques	3 423	4 000	3 708
Autres recettes	5 282	5 271	7 457
	62 060	64 682	62 931
Dépenses			
Santé	22 279	22 993	22 006
Éducation et formation	10 751	10 609	11 971
Services sociaux	9 254	9 602	9 483
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins de la province	8 940	8 896	8 977
Environnement, ressources et développement économique	4 545	4 767	5 172
Justice	2 475	2 502	2 312
Administration générale	2 296	1 304	1 085
Intérêt sur les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité	520	520	520
Provision pour le secteur de l'électricité		408	383
	61 060	61 601	61 909
Réserve	1 000		
Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		244	(354)
Excédent	0	3 325	668
Solde à la fin de l'exercice			
Dette provinciale nette		110 634	113 715
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		19 790	19 787
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		130 424	133 502

¹ Plan financier de l'exercice clos le 31 mars 2001 conformément au budget de l'Ontario de 2000.

Province de l'Ontario

État de la situation financière

Au 31 mars (en millions de dollars)	2001	2000
Passif		
Créditeurs et charges à payer	10 829	12 354
Emprunts contractés aux fins de la province	105 793	106 137
Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité	8 885	8 885
Dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	2 482	2 812
Régimes de retraite	2 914	4 846
Autres éléments de passif	2 264	1 820
Provision pour le secteur de l'électricité	791	383
	133 958	137 237
Actif financier		
Encaisse et placements temporaires	5 920	6 882
Débiteurs	3 825	3 480
Autres prêts en cours	615	633
Autres éléments d'actif	408	409
Biens-fonds à vendre	112	210
Investissement dans les entreprises publiques	12 444	11 908
	23 324	23 522
Dette provinciale nette	110 634	113 715
Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	19 790	19 787
Dette provinciale nette et dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	130 424	133 502

Province de l'Ontario

État des flux de trésorerie

Pour l'exercice clos le 31 mars (en millions de dollars)	2001	2000
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice	3 325	668
Redressements pour :		
Revenu des investissements dans les entreprises publiques	(4 000)	(3 708)
Montants remis par les entreprises publiques	3 464	2 456
Augmentation (Diminution) du passif pour les régimes de retraite	(1 932)	(1 582)
Augmentation (Diminution) du passif pour les créditeurs et charges à payer	(1 525)	921
Augmentation de la provision pour le secteur de l'électricité	408	383
Autres postes	(28)	3 665
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de fonctionnement	(288)	2 803
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) investissements		
Investissement dans Ontario Power Generation Inc. et Hydro One Inc.		(8 885)
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement		
Emprunts contractés aux fins de la province	10 002	10 145
Dette remboursée aux fins de la province	(10 346)	(9 141)
Emprunts contractés pour le secteur de l'électricité		8 885
Augmentation (Diminution) des dépôts à la Caisse d'épargne de l'Ontario	(330)	295
Flux de trésorerie découlant des (servant aux) activités de financement	(674)	10 184
Augmentation (Diminution) nette de la trésorerie	(962)	4 102
Trésorerie au début de l'exercice	6 882	2 780
Trésorerie à la fin de l'exercice	5 920	6 882

Résumé des principales conventions comptables et notes afférentes aux états financiers

Introduction

Les présentes notes fournissent un résumé des conventions comptables suivies par la province en rapport avec les états financiers condensés. Les états financiers vérifiés publiés dans les Comptes publics de l'Ontario 2000-2001 renferment des notes plus détaillées sur ces conventions comptables et davantage de renseignements sur la situation financière ainsi que sur les recettes, les dépenses et la dette nette de la province.

Les états financiers de la province ont été préparés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et la technique comptable de consolidation recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) et, le cas échéant, par le manuel de l'ICCA pour les entreprises des secteurs privé et public du Canada. Les investissements de la province en biens durables sont inscrits aux dépenses de l'année où les biens ont été acquis.

Entité comptable

Les présents états financiers constituent un rapport sur les activités du Trésor associées à celles des organisations qui doivent rendre des comptes quant à l'administration de leurs affaires et ressources financières, soit à un ministre du gouvernement, soit directement à l'Assemblée législative, et qui sont la propriété du gouvernement ou sous son contrôle. Toutes ces organisations qui répondent à l'un des critères suivants font l'objet d'une consolidation séparée : i) des recettes, des dépenses, un actif ou un passif de plus de 50 millions de dollars; ou ii) des sources extérieures de recettes, un déficit ou un excédent de plus de 10 millions de dollars. Les activités de tous les autres organismes sont ajoutées aux comptes des ministères qui en sont responsables.

Les fiducies qui sont administrées par le gouvernement, pour le compte d'autres parties, sont exclues de l'entité comptable.

Principes de consolidation

Dans les présents états financiers, les organismes du gouvernement, à l'exclusion des entreprises publiques, font l'objet d'une consolidation proportionnelle avec le Trésor. Le cas échéant, des redressements sont apportés pour présenter les comptes de ces organismes sur une base compatible avec les conventions comptables décrites ci-après et pour éliminer les opérations et les comptes importants entre les organismes.

Les entreprises publiques sont définies comme étant les sociétés de la Couronne, les conseils et les commissions qui, i) ont le pouvoir, sur le plan financier et du fonctionnement, d'exercer des activités commerciales, ii) ont pour principale activité et source de recettes la vente de biens et services à des particuliers et à des organismes non gouvernementaux, et iii) sont en mesure de mener leurs affaires et de remplir leurs obligations grâce aux recettes provenant de sources extérieures à l'entité comptable du gouvernement. Les activités des entreprises publiques sont comptabilisées dans les états financiers selon la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. En fonction de cette méthode, les entreprises publiques font l'objet d'un rapport conformément aux principes comptables généralement reconnus applicables aux entreprises commerciales. Leurs éléments d'actif net cumulés sont inclus dans les états financiers sous forme d'Investissement dans les entreprises publiques dans l'État de la situation financière, et leur revenu net cumulé est présenté sous forme de poste séparé à l'État des recettes, des dépenses et de la dette nette.

Un statut spécial en matière d'information financière est accordé à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO), un organisme du gouvernement. Les états financiers présentent l'incidence nette de l'excédent des recettes de la SFIÉO par rapport à ses dépenses comme suit : Diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs. Ils présentent son passif non capitalisé comme une Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs dans l'État des recettes, des dépenses et de la dette nette. Cette pratique comptable fait partie de la structure mise en place en vertu de la loi afin de s'assurer que les recettes de la SFIÉO proviennent uniquement des consommateurs du secteur de l'électricité et non des contribuables, et que ces recettes peuvent être affectées uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIÉO.

Incertitude de mesure

L'incertitude relative à la détermination du montant indiqué pour un poste dans les états financiers est connue sous le nom d'incertitude de mesure. Une telle incertitude se produit lorsqu'il est raisonnablement possible qu'il existe un écart important entre le montant constaté et un autre montant raisonnablement possible, ainsi que cela peut se produire lorsqu'on se sert d'un montant estimatif.

Une incertitude de mesure se produit dans ces états financiers en ce qui a trait à la rente constituée, à l'impôt sur le revenu des particuliers, à l'impôt sur les sociétés, aux frais de restructuration et à la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité.

La rente constituée donne lieu à de l'incertitude parce que les résultats réels peuvent diverger considérablement des meilleures estimations de la province en matière de résultats prévus. L'impôt sur le revenu des particuliers et l'impôt sur les sociétés sont incertains en raison des différences éventuelles entre la croissance économique prévue et réelle, et des répercussions sur les impôts à percevoir. Les frais de restructuration sont incertains parce que les dépenses réelles, engagées dans le transfert et la restructuration de certains programmes et services, peuvent diverger des estimations initiales des coûts prévus.

L'incertitude relative à la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité s'explique par les nombreuses estimations et hypothèses qui ont été faites au sujet du désendettement futur. En outre, certaines indemnités futures restent à déterminer.

Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables, disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données fournies.

Emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité

Les emprunts contractés aux fins d'investissement dans le secteur de l'électricité représentent des emprunts de 8,9 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars en 2000) payables à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIÉO). Ces emprunts portent intérêt au taux de 5,85 %, payable tous les mois, et viennent à échéance entre 2039 et 2041.

Le 1^{er} avril 1999, conformément à la *Loi de 1998 sur l'électricité*, Ontario Hydro est devenue la SFIÉO. À la même date, les unités fonctionnelles respectives (incluant l'actif, le passif, le personnel ainsi que les droits et obligations de l'ancienne société Ontario Hydro) ont été transférées à Ontario Power Generation Inc. (OPG), à Hydro One Inc. (HOI), à leurs filiales et à la Société indépendante de gestion du marché de l'électricité (SIGMÉ), en échange d'une dette payable à la SFIÉO. Le même jour, la province a assumé des emprunts de 8,9 milliards de dollars payables à la SFIÉO, en échange d'une participation financière de 5,1 milliards de dollars et de 3,8 milliards de dollars dans OPG et HOI respectivement. L'intérêt de la province pour ces emprunts s'est élevé à 520 millions de dollars pour cet exercice (520 millions de dollars en 2000).

Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs

Le 1^{er} avril 1999, la SFIÉO a pris en charge environ 38,1 milliards de dollars de dette de l'ancienne société Ontario Hydro. La SFIÉO a reçu des effets à payer de la province, d'OPG, de HOI et de la SIGMÉ d'un montant total de 17,2 milliards de dollars, ainsi que d'autres éléments d'actif de 1,5 milliard de dollars. La différence, soit environ 19,4 milliards de dollars, considérée comme la « dette insurmontable » aux fins des états financiers, est le montant de la dette et d'autres éléments de passif de la SFIÉO dont le service et le remboursement ne peuvent raisonnablement être assurés dans un marché de l'électricité concurrentiel. Cette dette insurmontable fait partie de l'État de la situation financière - Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs.

Dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs		
Au 31 mars	2001	2000
Solde au début de l'exercice	19 787 \$	19 433
Redressement en cours d'exercice à la suite du transfert de fonds de roulement à OPG et à HOI	247	—
Solde rajusté	20 034	19 433
Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs (voir tableau ci-après)	244	(354)
Solde à la fin de l'exercice	19 790 \$	19 787

Aux termes de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, les recettes de la SFIÉO sont appliquées pour couvrir les frais de fonctionnement et de remboursement des emprunts. Le gouvernement a adopté un plan à long terme afin de rembourser les emprunts de la SFIÉO à même le secteur de l'électricité. Une structure législative a été mise en place pour s'assurer que les recettes de la SFIÉO proviennent uniquement du secteur de l'électricité et non des contribuables, qu'elles peuvent être affectées uniquement au service et au remboursement de la dette de la SFIÉO et que ces recettes ne peuvent être utilisées par la province.

En vertu de son plan à long terme, le gouvernement entend rembourser les obligations de la SFIÉO à partir de fonds provenant des sources suivantes :

- Des effets à recevoir de la province, d'une valeur de 8,9 milliards de dollars (8,9 milliards de dollars en 2000); d'OPG, d'une valeur de 3,3 milliards de dollars (3,4 milliards de dollars en 2000); de HOI, d'une valeur de 3,4 milliards de dollars (4,8 milliards de dollars en 2000); et de la SIGMÉ, d'une valeur de 78 millions de dollars (78 millions de dollars en 2000), pour un total de 15,7 milliards de dollars (17,2 milliards de dollars en 2000).
- Des paiements tenant lieu de revenu de société, d'impôt foncier et d'impôt sur le capital effectués par OPG, HOI et les services municipaux d'électricité, qui ont totalisé 988 millions de dollars pour l'exercice (889 millions de dollars en 2000).

- Une redevance pour le remboursement de la dette, que doivent verser les consommateurs pour l'électricité qu'ils utilisent. Elle n'a pas encore été mise en oeuvre puisque le marché de l'électricité n'est pas encore soumis à la concurrence. Avant que cela ne se produise, la SFIÉO a reçu un montant de 748 millions de dollars (172 millions de dollars en 2000) pour l'exercice, à titre de revenu résiduel des recettes communes. OPG gère ces recettes communes, qui proviennent des consommateurs d'électricité. Elles sont versées à OPG, à HOI et à la SIGMÉ et le solde est remis à la SFIÉO.
- Une provision pour le secteur de l'électricité, qui prévoit l'affectation au remboursement de la dette de la SFIÉO des recettes nettes combinées des sociétés OPG et HOI qui sont supérieures aux frais de 520 millions de dollars (520 millions de dollars en 2000) sur les investissements de la province dans le secteur de l'électricité. En 2000-2001, les recettes nettes des sociétés OPG et HOI se sont élevées respectivement à 542 millions de dollars (512 millions de dollars en 2000) et à 386 millions de dollars (391 millions de dollars en 2000). Par conséquent, la provision pour le secteur de l'électricité a augmenté 408 millions de dollars pour l'exercice et atteint 791 millions de dollars (383 millions de dollars en 2000).

D'après le plan à long terme du gouvernement, on peut raisonnablement s'attendre à ce que les obligations de la SFIÉO aient été acquittées entre 2010 et 2017.

L'excédent des recettes par rapport aux dépenses de la SFIÉO pour l'exercice clos le 31 mars 2001 est comptabilisé dans l'État des recettes, des dépenses et de la dette nette - Diminution de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs, et il comprend ce qui suit :

Recettes et dépenses de la SFIÉO pour l'exercice clos le 31 mars	2001	2000
Recettes		
Paievements tenant lieu d'impôts	988 \$	889 \$
Revenu résiduel des recettes communes	748	172
Recettes excédentaires du secteur de l'électricité	408	383
Intérêt	1 070	1 118
Ventes d'électricité et autres	722	768
	3 936	3 330
Dépenses		
Intérêt	2 671	2 785
Achats d'électricité et autres	1 021	1 099
	3 692 \$	3 884
		(554)
Redressement en raison de la comptabilisation des recettes provenant des paiements tenant lieu d'impôts selon la méthode d'exercice		200
Diminution (Augmentation) de la dette insurmontable découlant de la restructuration du secteur de l'électricité à recouvrer des consommateurs	244 \$	(354) \$

Voir le volume 2 des Comptes publics de l'Ontario pour les états financiers complets de la SFIÉO.

Sources de renseignements supplémentaires

Comptes publics de l'Ontario

Les Comptes publics de l'Ontario 2000-2001 sont constitués des états financiers et de trois volumes :

1. Le **volume 1** renferme les annexes pertinentes au Trésor et les états des ministères. Les activités financières des différents ministères du gouvernement sont inscrites au Trésor selon la méthode de comptabilité de caisse modifiée.
2. Le **volume 2** renferme les états financiers des principaux conseils, commissions et sociétés de la Couronne du gouvernement provincial qui font partie de l'entité comptable du gouvernement, ainsi que certains autres états financiers.
3. Le **volume 3** renferme des renseignements détaillés sur les dépenses ainsi que les salaires des cadres supérieurs de la fonction publique de l'Ontario.

Budget de l'Ontario

Le gouvernement de l'Ontario présente un budget chaque année, habituellement au début du printemps. Ce document renferme les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice à venir. Pour obtenir une version électronique du budget de l'Ontario, il suffit de visiter le site Web du ministère des Finances à <http://www.gov.on.ca/FIN/french/budfre.htm>.

Budget des dépenses de la province de l'Ontario

Après la présentation du budget de l'Ontario par le ministre des Finances, le Budget des dépenses pour l'exercice débutant le 1^{er} avril est déposé devant l'Assemblée législative. Le Budget des dépenses donne les grandes lignes des programmes de dépenses des ministères, qui sont soumis à l'approbation de l'Assemblée législative en vertu de la *Loi de crédits*.

Plans d'activités du gouvernement de l'Ontario

Tous les ans, dans la foulée du budget de l'Ontario et du Budget des dépenses, chaque ministère produit un plan d'activités. Chaque plan comprend un rapport annuel soulignant les réalisations du ministère au cours de l'année écoulée, les prévisions pour l'année à venir, les mesures de rendement qui ont été établies et la façon dont les résultats seront mesurés. On y trouve également un résumé des dépenses. Pour obtenir une version électronique des plans d'activités, il suffit de visiter le site Web à <http://www.gov.on.ca/MBS/french/mbs/businessplans.html>.

Finances de l'Ontario

Finances de l'Ontario est un rapport trimestriel sur le budget du gouvernement pour l'exercice. Il suit l'évolution qui se produit au cours du trimestre et présente de nouvelles perspectives pour le reste de l'exercice. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

Comptes économiques de l'Ontario

Ce rapport trimestriel contient des données sur la composition de l'activité économique de l'Ontario. On peut en obtenir des exemplaires gratuits en écrivant à la Direction des communications du ministère des Finances, 3^e étage, édifice Frost Nord, 95, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1Z1. Pour une version électronique, visitez le site Web <http://www.gov.on.ca/FIN/french/oecofre.htm>.

On peut obtenir des exemplaires gratuits des documents décrits précédemment par la poste en les commandant auprès du service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8; en composant le 416 326-5300, ou le numéro sans frais 1 800 668-9938; ou encore en se rendant à la librairie Publications Ontario au 880, rue Bay, Toronto.

Ce document est publié en français et en anglais. On peut obtenir l'une ou l'autre de ces versions par la poste en écrivant au service des commandes postales de Publications Ontario, 50, rue Grosvenor, Toronto (Ontario) M7A 1N8 ou en téléphonant au (416) 326-5300 ou au 1 800 668-9938 (interurbains sans frais). On peut aller en chercher des exemplaires à la librairie de Publications Ontario, située au 880, rue Bay, Toronto. On peut aussi accéder au document par voie électronique en visitant le site Web du ministère des Finances à : www.gov.on.ca/FIN et en cliquant sur «Budget».

This publication is available in English and in French. Copies in either language may be obtained by mail from Publications Ontario Mail Order, 50 Grosvenor Street, Toronto, Ontario, M7A 1N8; by calling (416) 326-5300, toll-free 1-800-668-9938; or by visiting the Publications Ontario Bookstore at 880 Bay Street, Toronto. For electronic access, visit the Ministry of Finance website at www.gov.on.ca/FIN and click on "Budget".

